

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq octobre à 15 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Eygalayes, dûment convoqué en assemblée ordinaire, s'est réuni à la Mairie d' Eygalayes.

**Membres présents** : M. Georges ROMEO, Mme Jacqueline DOLLEGEAL, Mme Marie-Laure MEIRONE, Mme Agnès ARMAND, M. Kerouan LE ROUX, M. Michel PASCAL.

**Membres absents excusés** : Mme Annie PASCAL qui a donné pouvoir à Georges ROMEO

**Autre présent** : Géraldine BARRERE, secrétaire de mairie

**Date de la convocation** : 18 octobre 2016

**Secrétaire de séance** : Mme Agnès ARMAND

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- Convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration avec le Département de la Drôme
- Subvention classe découverte
- Décision modificative budgétaire
- Point sur le réseau AEP
- Point sur la fusion des communautés de communes
- Questions diverses

### **Début de Séance : 15H**

Georges ROMEO ouvre la séance en indiquant qu'il souhaite que le conseil municipal se réunisse environ tous les un mois et demi.

Il revient sur les points traités lors de la dernière séance :

- Le relais postier situé au croisement de la route d'Eygalayes a été restauré par des bénévoles. Il remercie Kerouan LE ROUX, Michel PASCAL et Mathieu DUBERTO qui ont prêté leurs bras, Serge RANGAN qui a prêté son camion pour le transport des matériaux, Lucien CROCE pour la mise à disposition de sa bétonnière et Nicolas ARMAND pour le transport de l'eau.
- Concernant le columbarium, plusieurs devis ont été réceptionnés ; la demande de subvention a été transmise au Département de la Drôme qui donnera une réponse en février 2017. Il invite les conseillers municipaux à se rendre au cimetière à l'issue de la séance afin de déterminer l'emplacement de l'ouvrage.
- Les trous dans la façade de l'église correspondent à l'implantation d'un échafaudage et ne sont pas du fait des oiseaux. La demande de subvention a été transmise au Département de la Drôme.

### **Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal**

**Voté à l'unanimité**

### **Convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration avec le Département de la Drôme**

Georges ROMEO rappelle que le Département de la Drôme dispose d'un service d'assistance

technique pour assurer le bon fonctionnement des stations d'épuration. Deux visites par an sont assurées par un technicien pour un coût de 240 € annuel. Kerouan LE ROUX demande si c'est dans le cadre du transfert de compétence. Il lui est répondu que c'est seulement un appui technique, que le transfert de la compétence « eau & assainissement » aura lieu en 2020. La délibération qui autorise le Maire à signer la convention avec le Département est mise au vote.

### **Voté à l'unanimité**

#### **Subvention classe découverte**

Georges ROMEO rappelle que la commune d'Eygalayes a toujours participé au financement des classes découvertes de l'école de Séderon. En 2017, la classe découverte se déroulera à Saint Michel l'Observatoire. Deux enfants de la commune y participeront. Le montant de la subvention souhaitée est de 100 € qui seront réglés sur le budget 2017.

La délibération est mise au vote.

### **Voté à l'unanimité**

#### **Décision modificative budgétaire**

Georges ROMEO indique qu'afin de régler l'achat des matériaux pour la restauration du relais postier, il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire. Il propose de transférer 1 000 € de l'opération « rue des bergeries » vers l'opération « Aménagement village ».

### **Voté à l'unanimité**

#### **Questions diverses :**

- ⇒ Point sur le réseau d'eau potable : Georges ROMEO rappelle les problèmes rencontrés cet été et l'obligation d'instaurer des coupures dans la distribution de l'eau potable afin de permettre au bassin de se remplir. La source de La Stèle ne fournit plus d'eau. Compte tenu de l'investissement réalisé par la commune pour réaliser le captage de cette source, il serait dommage de renoncer à cette ressource. Fin novembre, début décembre, un sourcier de Nyons viendra sur le site. Autre souci : le Riançon est resté sans eau pendant quelques semaines. La source de la ferme Brunet était à sec. A ce jour, le Riançon coule à nouveau. Georges ROMEO informe que le syndicat de rivière : le SMIGIBA a été averti de ces situations. Il souhaite que ces dysfonctionnements ne soient pas liés à une intervention humaine volontaire ou involontaire car la Police de l'eau devra intervenir. Agnès ARMAND évoque une sécheresse exceptionnelle cette année. Marie-Laure MEIRONE fait l'hypothèse que la source de La Stèle soit descendue. Georges ROMEO souhaite que des solutions soient trouvées avant l'été prochain.
  
- ⇒ Fusion des communautés de communes : Georges ROMEO indique que la nouvelle intercommunalité portera le nom de « Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale ». Elle sera effective au 01 janvier 2017. A priori, les communes de l'actuelle « Communauté de Communes des Hautes Baronnies » resteraient soumises à la redevance pour le ramassage des ordures ménagères. D'ailleurs le contrat avec l'ancien prestataire qui effectue la collecte a été renouvelé. La commune d'Eygalayes aura un délégué pour la représenter : le Maire. Les réunions se dérouleront à Nyons. Concernant la compétence voirie, rien n'est à ce jour défini. Agnès ARMAND s'interroge sur la compétence « eau & assainissement ». Il lui est répondu que le transfert sera rendu obligatoire à compter du 01 janvier 2020. Georges ROMEO conclut sur ce point en indiquant que la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) sera donnée aux communautés de communes au 01 janvier 2018. Sera-t-elle transférée au SMIGIBA (Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents) ou un syndicat départemental sera-t-il créé ?

- ⇒ Eclairage public : Les leds seront installés à partir du 15 novembre. Dans le devis proposé par le SDED, il était prévu le remplacement des poteaux, mais cela n'est pas nécessaire. Un gain sur la consommation d'énergie sera réalisé. Les travaux sont pris en charge par le SDED qui recouvre auprès de la commune une participation annuelle pour le fonctionnement et l'investissement. Un seul poteau sera remplacé devant l'église. Quelques poteaux sont au milieu des arbres. Georges ROMEO ira rencontrer les propriétaires pour leur demander d'élaguer leurs arbres. L'intensité lumineuse diminuera à partir d'une certaine heure. Après étude des économies réalisées, une réflexion sur l'extinction totale sera engagée.
  
- ⇒ Rue des bergeries : Georges ROMEO rappelle les problèmes d'écoulement des eaux pluviales dans la rue des bergeries. Le projet avait été chiffré par le bureau d'étude à hauteur de 60 000 € H.T.. Il existe une solution plus simple, à moindre coût, avec la mise en place d'un avaloir au niveau de l'ancienne maison Surgère déviant les eaux pluviales vers le Riançon. Une reprise du goudronnage en pente douce éviterait l'inondation récurrente de la cave de M. GAUTHIER. Ces solutions bis feront l'objet de nouveaux chiffrages. Marie-Laure MEIRONE demande si l'enfouissement des lignes se fera à ce moment-là. Georges ROMEO répond par la négative. Il précise que le Département a accordé une aide financière à hauteur de 50%.
  
- ⇒ Contrats téléphonie et assurance sont en cours d'examen.
  
- ⇒ Les chats : Georges ROMEO a pris contact avec la SPA qui a estimé la présence de 75 chats dans le village. A partir du moment où il n'y a pas de maltraitance sur les animaux, la SPA n'intervient pas. Elle a transmis à la mairie 10 bons de stérilisation pour des chattes : 5 seront destinés à Anky VELT et 5 à Annie PASCAL. La mairie sera destinataire en retour des certificats de stérilisation.
  
- ⇒ Nettoyage des containers recevant les ordures ménagères : Michel PASCAL indique que cela n'a pas été fait à la date annoncée. Georges ROMEO prendra contact avec la communauté de communes. Il précise que les entourages sont en commande.
  
- ⇒ Désert médical : Georges ROMEO a assisté au congrès des maires de la Drôme et ce sujet a été abordé. L'ARS (Agence Régionale de Santé) et la Préfecture ont annoncé qu'ils apporteraient une aide financière pour la venue d'un médecin à Séderon. Les médecins ne sont pas tentés par une installation en zone rurale. La possibilité de détachement par le Ministère des armées d'un couple de médecins militaires ne s'est pas concrétisée. Le Maire de Séderon étudie la possibilité de salarier 2 médecins en leur mettant à disposition des locaux, un ou une secrétaire, un logement. Le coût pour la commune est estimé à 180 000 € annuel, compensés en grande partie par l'encaissement par la commune des honoraires des consultations et une participation des communes incluses dans le périmètre d'intervention des médecins pourrait être mise en place pour le complément.
  
- ⇒ Ecole de Séderon : Jacqueline DOLLEGEAL fait un compte rendu du dernier conseil d'école au cours duquel a été abordé le problème pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans : 5 enfants sont concernés. Les infrastructures et la fermeture d'une classe ne permettent pas d'accueillir ces enfants dans de bonnes dispositions. Une classe comprend 4 sections de maternelle, plus le CP. Kerouan LE ROUX interroge sur la possibilité de diriger ces enfants vers la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) mais il lui est répondu que celle-ci a fermé.  
Autre sujet abordé : l'apprentissage d'une langue étrangère dès l'école primaire pose problème aux enseignantes qui ne sont pas formées pour dispenser des cours de langue. Georges ROMEO informe de la réception d'un courrier du SIVOS à la recherche d'une solution pour un enfant de moins de 5 ans, habitant Ballons, qui n'était pas admis dans le bus scolaire et dont les parents ne pouvaient l'accompagner. Il était donc régulièrement absent. Les parents envisageaient même de changer d'école.  
Un titre pour le règlement du transport des enfants des Omergues qui avaient fréquenté

l'école de Séderon lors de la précédente année scolaire a été émis par le SIVOS. Ces enfants sont depuis septembre, à nouveau scolarisés à Saint Vincent du Jabron.

Fin du conseil municipal : 15H55

### **Intervention du public**

- ❖ Marianne AMANATIAN revient sur les risques d'inondation liés à l'absence de nettoyage du Riançon. Elle signale qu'un container de collecte sélective, route du Col Saint Jean est H.S.
- ❖ François DECHARGE interpelle sur la réalisation des travaux de captage de la source de La Stèle en 2007 ; il y a peut-être la possibilité d'un recours à la garantie décennale en cas de malfaçons. Il demande s'il est possible de rajouter 2 prises sur le coffret électrique de la place du 22 février 1944. Georges ROMEO lui répond que c'est prévu. François DECHARGE rappelle son courrier, adressé à la mairie concernant un chemin rural qui a été labouré alors qu'il a été répertorié sur le tableau de voirie. Georges ROMEO lui répond qu'il n'est pas le seul à l'avoir alerté sur ce fait et qu'il va proposer une solution.
- ❖ Marianne AMANATIAN demande s'il est possible que l'extinction des lampadaires reste à 1H du matin jusqu'à l'installation des leds. Elle propose que le banc qui se trouve dans les jardins partagés soit installé dans le relais postier.
- ❖ Michel PASCAL transmet une demande de la part de Richard SEROR qui souhaiterait l'installation de 2 panneaux stop sur la route départementale dans le village. Il lui est répondu que c'est impossible.
- ❖ Michel PASCAL propose de donner un miroir pour remplacer celui qui se trouve à l'intersection de la route du Col Saint Jean et route d'Ozeron. Il demande s'il serait possible d'installer 2 panneaux triangulaires signalant un danger aux abords de l'arrêt de bus situé au croisement de la route d'Eygalayes afin de préserver la sécurité des enfants qui attendent le bus scolaire.
- ❖ Michel PASCAL et Kerouan LE ROUX alertent à nouveau les usagers du réseau d'assainissement collectif sur la présence d'objets qui circulent dans le réseau et se retrouvent dans le panier de la station d'épuration. Ils rappellent que rien ne doit être jeté dans ce réseau.
- ❖ Georges ROMEO informe que lundi 31 novembre, la mairie organise un repas dans lequel sera proposé un civet de sanglier qui avait été donné par les chasseurs en remerciement du don d'un congélateur.

La secrétaire,  
Agnès ARMAND